



INONDATIONS

DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE FONDS DE CALAMITES ET DES CATASTROPHES NATURELLES

Suite aux inondations qui ont touché la Région Guadeloupe récemment, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) mobilise le Fonds national de calamités et des catastrophes naturelles (FCCN).

Ce fonds de secours est destiné à apporter une aide exceptionnelle aux artisans dont l'entreprise se trouve sinistrée suite à une catastrophe naturelle avérée (dégâts matériels, évacuation préventive entraînant la fermeture de l'entreprise, coupure d'électricité, etc.).

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Siren :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

DESCRIPTION DU SINISTRE

Date du sinistre :

Lieu du sinistre :

Nature du sinistre :

Dommages subis :

Interruption de l'activité (Précisez uniquement les jours où l'entreprise est ouverte habituellement) :

Besoins urgents :

Je soussigné(e), certifie avoir été victime des intempéries et demande à bénéficier de l'aide proposée par la CMAR Guadeloupe.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le présent document.

Fait à :

le :

Signature :

A retourner complété et signé par mail : sgstc@cmguadeloupe.org

Vos interlocuteurs: José GIRARD / 0690 47.73.69 - Alice LECUSSON / 0690 15.09.49